



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8907
27 novembre 1968
ORIGINAL : FRANCAIS

LETRE DATEE DU 27 NOVEMBRE 1968 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre No 8487 du 18 novembre 1968 (S/8903), j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le 15 novembre 1968, vers 6 h 30, les éléments des forces américano-sud-vietnamiennes ont violé le territoire cambodgien et tiré sur la patrouille mixte cambodgienne, à une centaine de mètres à l'intérieur du Cambodge, dans la commune de BOSMON, district de Rumduol, province de Svay Rieng, tuant sur place :

- Un soldat de 2ème classe nommé OUK VAN
- Deux gardes provinciaux nommés MEAS VEN et TORK SAM ATH

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le Représentant permanent du Cambodge,

(Signé) Huot SAMBATH

